

SD

Commune de BOUZEL
Procès-verbal du Conseil Municipal - Année 2024

Conseil Municipal du 26 janvier 2024



Le 18 janvier 2024

Mme le Maire de BOUZEL

à

**Mesdames et Messieurs les Adjointes
et Membres du Conseil Municipal**

☞A18REUCM

OBJET : Réunion du Conseil Municipal

Chers Collègues,

J'ai l'honneur de vous informer que la prochaine réunion du Conseil Municipal de BOUZEL aura lieu salle du rez-de-chaussée de mairie :

➤ le vendredi 26 janvier 2024 à 19 heures 30 minutes.

Dans toute la mesure du possible, je vous demande de bien vouloir assister à cette séance au cours de laquelle seront débattues les questions inscrites à l'ordre du jour suivant :

- 00- **Compte-rendu des décisions prises par Mme le Maire par délégation consentie par le Conseil Municipal ;**
- 01- **Approbation du procès-verbal de séance du Conseil Municipal précédent (transmis par mail) ;**
- 02- **Demande de subvention dans le cadre de la DETR / FONDS VERT 2024 – fiche n°2 rénovation énergétique et réhabilitation des bâtiments et logements communaux ;**
- 03- **Demande d'aide à la réalisation de travaux de réhabilitation thermique des logements communaux auprès du Conseil Départemental du Puy-de-Dôme ;**
- 04- **Demande de subvention dans le cadre de la DETR 2024 - fiche n°1 : programme de l'aménagement du bourg pour la phase n°4 du plan de décomposition ;**
- 05- **Demande de subvention dans le cadre de la DETR 2024 - fiche n°14 : gestion des eaux pluviales sur l'aménagement du bourg pour la phase n°4 du plan de décomposition ;**
- 06- **Suite à donner au jugement de l'affaire ASTIC / GUIMARON _ 1 rue de l'Eglise (transmis par mail) ;**
- 07- **Signature d'un contrat pour une mission de maîtrise d'œuvre pour des travaux de réseaux d'eaux pluviales et d'enfouissement des réseaux secs _ secteurs rue du Joron et route de Moissat (transmis par mail) ;**
- 08- **Convention de groupement de commandes entre le SIAREC, la commune de Bouzel, le SMEA de la Basse Limagne pour les travaux de réseaux eaux usées, eaux pluviales et eau potable rue du Coin, du Joron, de la Renaude, du Pont, de Moissat commune de Bouzel (transmis par mail) ;**
- 09- **Mise à jour des statuts (modification n°5) du SIAREC (transmis par mail) ;**
- 10- **Adhésion de la commune de Lempty à la compétence assainissement collectif et modification des statuts du SMEA de la Basse Limagne (transmis par mail) ;**
- 11- **Modification du règlement intérieur communal en matière de marchés publics ;**
- 12- **Compte-rendu des Commissions, Syndicats et Communauté de Communes ;**
- 13- **Questions et informations diverses.**

Comptant sur votre présence, veuillez croire, **Chers Collègues**, à l'assurance de mes sentiments très cordiaux.

Mme le Maire,

Suzanne DELARBRE



Commune de BOUZEL

Procès-verbal du Conseil Municipal - Année 2024





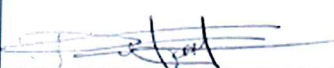


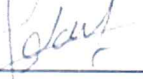

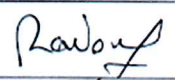
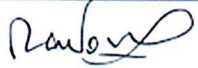
Le 26 janvier 2024 à 19h30, le Conseil Municipal de la Commune de BOUZEL dûment convoqué, s'est réuni en mairie de BOUZEL, sous la présidence de Mme Suzanne DELARBRE, Maire.

Étaient Présents : M. BRIGNAT Emmanuel ; M. DELARBRE Christian ; Mme DELARBRE Suzanne ; M. de FONTENAY Dominique ; Mme GUILLOT Nathalie ; Mme HAVART Sylvie ; Mme LALANDE Mireille ; M. RAVOUX Daniel.

Étaient excusés : Mme BARD Isabelle (pouvoir à Mme DELARBRE Suzanne) ; Mme GONÇALVES Myriam ; M. HAMELIN Cédric ; Mme MILLE Marielle (pouvoir à M. DELARBRE Christian) ; M. MONTEILHET Denis (pouvoir à M. RAVOUX Daniel).

Était absent : M. VIGNOLET Mickaël

Secrétaire de séance : M. DELARBRE Christian

Nom Prénom	Signature
BARD Isabelle	P/o. 
BRIGNAT Emmanuel	
DELARBRE Christian	
DELARBRE Suzanne	
de FONTENAY Dominique	
GONÇALVES Myriam	
GUILLOT Nathalie	
HAMELIN Cédric	Excusé
HAVART Sylvie	
LALANDE Mireille	
MILLE Marielle	P/o. 
MONTEILHET Denis	P/o. 
RAVOUX Daniel	
VIGNOLET Mickaël	

24A26_01

N° 01/2024 - Approbation du procès-verbal de séance du Conseil Municipal précédent

Le procès-verbal du conseil municipal en date du 20.12.2023 est approuvé à la majorité des suffrages exprimés (3 abstentions M. Dominique de FONTENAY ; Mme Sylvie HAVART et M. Daniel RAVOUX).

SD

Commune de BOUZEL

Procès-verbal du Conseil Municipal - Année 2024

Département du Puy-de-Dôme
Arrondissement de Clermont-Ferrand
Canton de Billom
Commune de BOUZEL

Envoyé en préfecture le 31/01/2024
Reçu en préfecture le 31/01/2024
Publié le 31 JAN 2024
ID : 063-216300491-20240126-2426_02-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation	19-01-2024
Séance du	26-01-2024

Le 26 janvier 2024 à 19h30, le Conseil Municipal de la Commune de BOUZEL dûment convoqué, s'est réuni en mairie de BOUZEL, sous la présidence de Mme Suzanne DELARBRE, Maire.

Étaient Présents : M. BRIGNAT Emmanuel ; M. DELARBRE Christian ; Mme DELARBRE Suzanne ; M. de FONTENAY Dominique ; Mme GUILLOT Nathalie ; Mme HAVART Sylvie ; Mme LALANDE Mireille ; M. RAVOUX Daniel.

Étaient excusés : Mme BARD Isabelle (pouvoir à Mme DELARBRE Suzanne) ; Mme GONÇALVES Myriam ; M. HAMELIN Cédric ; Mme MILLE Marielle (pouvoir à M. DELARBRE Christian) ; M. MONTEILHET Denis (pouvoir à M. RAVOUX Daniel).

Était absent : M. VIGNOLET Mickaël

Secrétaire de séance : M. DELARBRE Christian

Thème : 7.5. Subventions

24A26_02

N° -02-/2024 – Demande de subvention dans le cadre de la DETR et du FONDS VERT 2024 - fiche n°2 : rénovation énergétique et réhabilitation des bâtiments et logements communaux

Madame le Maire informe l'assemblée que les demandes de subvention au titre de la DETR/DSIL/FONDS VERT pour l'année 2024, doivent être déposées en préfecture avant le 12 février 2024. Cette dotation est versée uniquement aux communes et EPCI, compétents et maîtres d'ouvrage des projets qu'ils représentent. Le dépôt des dossiers de demande est désormais dématérialisé et doit s'effectuer sur le site « démarches simplifiées ».

La fiche n°2 du mode d'emploi de programmation 2024, indique que les travaux sur les bâtiments communaux et intercommunaux peuvent prétendre à une aide financière de l'Etat dans les conditions suivantes :

-Taux de subvention : 30% plafonné à 150 000 € (soit un plafond des travaux subventionnés de 500 000 €) - Déplafonnement pour les communes de moins de 500 habitants (population DGF).

-Cumul des aides : cumul possible avec d'autres aides publiques dans la limite de 80 % du montant HT ; Exemples de bâtiments concernés et de travaux subventionnables : logements, travaux de sécurisation des bâtiments, rénovation...

Madame le Maire rappelle l'état des lieux « énergétique » du patrimoine bâti communal réalisé en 2019 par l'ADUHME, qui a permis de mieux connaître les consommations, de cibler les bâtiments les plus énergivores et d'identifier les points à améliorer.

L'école publique ayant été jugée prioritaire, les travaux ont été réalisés pendant l'été 2021 et les vacances de février 2022.

Compte tenu du rapport d'étude de l'audit énergétique rendu le 08-12-2022 par le bureau d'études AUVERFLUID, la collectivité a retenu l'offre du cabinet G'AIR ARCHITECTURE comme maître d'œuvre. Une étude technique et énergétique des bâtiments (Mairie, Foyer Rural) et des

Commune de BOUZEL
Procès-verbal du Conseil Municipal - Année 2024

Envoyé en préfecture le 31/01/2024
Reçu en préfecture le 31/01/2024
Publié le 31 JAN. 2024
ID : 063-216300491-20240126-2426_02-DE

logements communaux (1 pavillon, 4 logements sociaux : 2 T3, 1 T4 et 1 studio) a été réalisée au cours de l'année 2023. L'avant-projet définitif ayant été présenté le 24 janvier 2024, la commune souhaite mettre en œuvre la liste des préconisations visant à améliorer la performance et la gestion des équipements de chaque lot bâti en atteignant le classe C ; et souhaite effectuer des travaux de sécurisation.

Ces travaux font l'objet d'une fiche action dans le cadre de la programmation du CRTE avec Billom Communauté, ce projet inscrit au CRTE est donc susceptible d'être prioritaire lors de l'attribution de la DETR et du FONDS VERT par les services de la Préfecture.

VU l'estimatif des travaux arrêtés sur la base du résultat de la consultation, s'élevant à 378 500€ HT ;

VU le plan de financement envisagé comme suit :

	Rénovation énergétique de bâtiments et logements communaux
LES FINANCEMENTS	
DETR (taux estimé 30 %)	113 550
FONDS VERT (taux estimé 25%)	94 625
Département service Habitat (forfait 5 000€/logement)	25 000
Sous-total	233 125
AUTOFINANCEMENT	145 375
EMPRUNT	0.00
TOTAL	378 500

CONSIDERANT la volonté de la municipalité de maîtriser ses dépenses, d'apporter un confort à ses locataires, de participer à la réduction de son empreinte environnementale et de sécuriser ses bâtiments ;

Le rapport du Maire entendu, après en avoir délibéré, à l'unanimité. **le Conseil Municipal,**

-**APPROUVE** le programme de rénovation énergétique et de réhabilitation thermique des bâtiments et logements communaux **en priorité n°2** pour les projets de travaux 2024 ;

-**SOLLICITE** de Monsieur le Préfet, l'inscription de ce projet sur la liste des opérations subventionnées (Fiche n°2 - bâtiments communaux et intercommunaux) sur les crédits de la DETR et du FONDS VERT 2024 réservés aux communes de moins de 3 500 habitants.

N° délibération	Voix délibérantes	Pour	Contre	Abstention
24A26_02	11	11		

POUR COPIE CONFORME, à BOUZEL le 29 janvier 2024.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de CLERMONT-FERRAND dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou affichage et de sa transmission en Préfecture.

Le secrétaire de séance,

Le Maire,



ST

Commune de BOUZEL
Procès-verbal du Conseil Municipal - Année 2024

Département du Puy-de-Dôme
Arrondissement de Clermont-Ferrand
Canton de Billom
Commune de BOUZEL

Envoyé en préfecture le 31/01/2024

Reçu en préfecture le 31/01/2024

Publié le 31 JAN 2024

ID : 063-216300491-2024-0126-24A26_03-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation	19-01-2024
Séance du	26-01-2024

Le 26 janvier 2024 à 19h30, le Conseil Municipal de la Commune de BOUZEL dûment convoqué, s'est réuni en mairie de BOUZEL, sous la présidence de Mme Suzanne DELARBRE, Maire.

Étaient Présents : M. BRIGNAT Emmanuel ; M. DELARBRE Christian ; Mme DELARBRE Suzanne ; M. de FONTENAY Dominique ; Mme GUILLOT Nathalie ; Mme HAVART Sylvie ; Mme LALANDE Mireille ; M. RAVOUX Daniel.

Étaient excusés : Mme BARD Isabelle (pouvoir à Mme DELARBRE Suzanne) ; Mme GONÇALVES Myriam ; M. HAMELIN Cédric ; Mme MILLE Marielle (pouvoir à M. DELARBRE Christian) ; M. MONTEILHET Denis (pouvoir à M. RAVOUX Daniel).

Était absent : M. VIGNOLET Mickaël

Secrétaire de séance : M. DELARBRE Christian

Thème : 7.5. Subventions

24A26_03

N° -03-/2024 – Demande de subvention dans le cadre de la DETR 2024 - fiche n°1 : programme de l'aménagement du bourg pour la phase n°4 du plan de décomposition

Madame le Maire informe l'assemblée que les demandes de subvention au titre de la DETR/DSIL/FONDS VERT pour l'année 2024, doivent être déposées en préfecture avant le 12 février 2024. Cette dotation est versée uniquement aux communes et EPCI, compétents et maîtres d'ouvrage des projets qu'ils représentent. Le dépôt des dossiers de demande est désormais dématérialisé et doit s'effectuer sur le site « démarches simplifiées ».

La fiche n°1 du mode d'emploi de programmation 2024, indique que les travaux d'aménagement de bourg et de village peuvent prétendre à une aide financière de l'Etat dans les conditions suivantes :

- Taux de subvention : 30% plafonné à 90 000 € (soit un plafond des travaux subventionnés de 300 000 €) - Déplafonnement pour les communes de moins de 500 habitants (population DGF).
- Cumul des aides : cumul possible avec d'autres aides publiques dans la limite de 80 % du montant HT ; Exemples de travaux subventionnables : Aménagement de places, voie communales et espaces publics... ; Travaux de démolition liés à l'aménagement de bourg ; Construction ou embellissement de petits édifices (WC, kiosque, petit patrimoine, mobilier urbain...) ; Parking (uniquement si traitement esthétique, tels que pavage de séparation et plantation)

Dans le cadre du Programme d'Aménagement du Bourg et de la traverse en RD 341, la commune de BOUZEL et le SIAREC ont réalisé dans un premier temps des travaux de mise en séparatif des réseaux d'assainissement prévus en partie au diagnostic des réseaux et du schéma directeur d'assainissement réalisé en 2010 par le cabinet SAFEGE. L'aménagement des voies et espaces publics en surface a fait l'objet d'une étude d'ensemble.

Commune de BOUZEL
Procès-verbal du Conseil Municipal - Année 2024

Envoyé en préfecture le 31/01/2024
Reçu en préfecture le 31/01/2024
Publié le 31 JAN. 2024
ID : 063-216300491-20240126-24A26_03-DE

Les cabinets de maîtrise d'œuvre AUVERGNE ETUDE et LMP - Lise Marchal Paysage ont défini un programme approuvé par la commune, comme suit dans le plan de décomposition de l'avant-projet :

- Tranche ferme et optionnelle n° 1 des marchés de travaux de voirie et espaces verts : aménagement de voirie communale et de la RD 341 en traverse Grande Rue, secteur Mairie (phase n° 1 et n° 2 du plan de décomposition) ;
- Tranche optionnelle n° 2 des marchés de travaux de voirie et espaces verts : aménagement de voirie communale Rue de l'église, Place du Fort, secteur de l'Église (phase n° 3 du plan de décomposition) ;
- Tranche optionnelle n°3 des marchés de travaux de voirie et espaces verts : aménagement de voirie communale rue de Courcour, rue du Coin, impasse de la Forge, impasse Traversière et rue Traversière (phase n°4 du plan de décomposition).

Les aménagements proposés afin de répondre aux objectifs fixés par la Municipalité pour cette phase n°4 du plan de décomposition consistent à la sécurisation des voies et de l'espace public et l'amélioration de la signalétique, la matérialisation des espaces partagés par piétons et routiers, la mise en valeur des espaces par l'éclairage public, la mise en accessibilité de tous les espaces et la préservation du petit patrimoine.

Remarque : ce projet est indissociable des travaux de mise en séparatif qui se trouvent sur le même secteur.

Ces travaux font l'objet d'une fiche action dans le cadre de la programmation du CRTE avec Billom Communauté, ce projet inscrit au CRTE est donc susceptible d'être prioritaire lors de l'attribution de la DETR par les services de la Préfecture.

VU l'estimatif de cette phase (travaux et maîtrise d'œuvre) arrêté au 14-12-2023 sur la base du résultat de la consultation, s'élevant à 331 000 € HT ;

VU le plan de financement envisagé comme suit :

	Phase n°4 du plan de décomposition
LES FINANCEMENTS	
CD - FIC 2024 (130 000*40 %)	52 000
DETR (30 % plafond 300 000 €)	90 000
Sous-total	142 000
AUTOFINANCEMENT	189 000
EMPRUNT	0.00
TOTAL	331 000

CONSIDERANT la volonté de la municipalité de poursuivre ce programme d'aménagement en prévoyant un début d'exécution au 4^{ème} trimestre 2024 ;

Le rapport du Maire entendu, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **le Conseil Municipal,**

-APPROUVE le programme de travaux d'aménagement du centre bourg et de la traverse en RD 341 - tranche optionnelle n°3 : aménagement des espaces publics et de la voirie, l'estimatif et le plan de financement rappelés ci-dessus pour l'année 2024, **en priorité n°1 ;**

SD

Commune de BOUZEL
Procès-verbal du Conseil Municipal - Année 2024

Envoyé en préfecture le 31/01/2024
Reçu en préfecture le 31/01/2024
Publié le 31 JAN 2024
ID : 063-216300491-20240126-24A26_03-DE

-**SOLLICITE** de Monsieur le Préfet, l'inscription de ce projet sur la liste des opérations subventionnées (Fiche n°1 - aménagement de Bourg) sur les crédits DETR 2024 réservés aux communes de moins de 3 500 habitants.

N° délibération	Voix délibérantes	Pour	Contre	Abstention
24A26_03	11	11		

POUR COPIE CONFORME, à BOUZEL le 29 janvier 2024.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de CLERMONT-FERRAND dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou affichage et de sa transmission en Préfecture.

Le secrétaire de séance,



Le Maire,



Commune de BOUZEL

Procès-verbal du Conseil Municipal - Année 2024

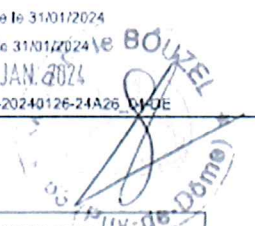
Département du Puy-de-Dôme
Arrondissement de Clermont-Ferrand
Canton de Billom
Commune de BOUZEL

Envoyé en préfecture le 31/01/2024

Reçu en préfecture le 31/01/2024

Publié le 31 JAN. 2024

ID : 053-216300491-20240126-24A26_04



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation	19-01-2024
Séance du	26-01-2024

Le 26 janvier 2024 à 19h30, le Conseil Municipal de la Commune de BOUZEL dûment convoqué, s'est réuni en mairie de BOUZEL, sous la présidence de Mme Suzanne DELARBRE, Maire.

Étaient Présents : M. BRIGNAT Emmanuel ; M. DELARBRE Christian ; Mme DELARBRE Suzanne ; M. de FONTENAY Dominique ; Mme GUILLOT Nathalie ; Mme HAVART Sylvie ; Mme LALANDE Mireille ; M. RAVOUX Daniel.

Étaient excusés : Mme BARD Isabelle (pouvoir à Mme DELARBRE Suzanne) ; Mme GONÇALVES Myriam ; M. HAMELIN Cédric ; Mme MILLE Marielle (pouvoir à M. DELARBRE Christian) ; M. MONTEILHET Denis (pouvoir à M. RAVOUX Daniel).

Était absent : M. VIGNOLET Mickaël

Secrétaire de séance : M. DELARBRE Christian

Thème : 7.5. Subventions

24A26_04

N° -04-/2024 – Demande de subvention dans le cadre de la DETR 2024 - fiche n°14 ; gestion des eaux pluviales sur l'aménagement du bourg pour la phase n°4 du plan de décomposition

Madame le Maire informe l'assemblée que les demandes de subvention au titre de la DETR/DSIL/FONDS VERT pour l'année 2024, doivent être déposées en préfecture avant le 12 février 2024. Cette dotation est versée uniquement aux communes et EPCI, compétents et maîtres d'ouvrage des projets qu'ils représentent. Le dépôt des dossiers de demande est désormais dématérialisé et doit s'effectuer sur le site « démarches simplifiées ».

La fiche n°14 du mode d'emploi de programmation 2024, indique que la gestion intégrée des eaux pluviales peut prétendre à une aide financière de l'Etat dans les conditions suivantes :

-Taux de subvention : 30% plafonné à 90 000 € (soit un plafond des travaux subventionnés de 300 000 €) - pour les communes de moins de 3 500 habitants.

-Cumul des aides : cumul possible avec d'autres aides publiques dans la limite de 80 % du montant HT ; Exemples de travaux subventionnables : Séparation des eaux pluviales et eaux usées, avec prise en compte uniquement de la partie eaux pluviales

Dans le cadre du Programme d'Aménagement du Bourg et de la traverse en RD 341, la commune de BOUZEL et le SIAREC ont réalisé dans un premier temps des travaux de mise en séparatif des réseaux d'assainissement prévus en partie au diagnostic des réseaux et du schéma directeur d'assainissement réalisé en 2010 par le cabinet SAFEGE. L'aménagement des voies et espaces publics en surface a fait l'objet d'une étude d'ensemble.

Les travaux envisagés consistent en la création d'un réseau d'eaux usées ainsi qu'un réseau d'eaux pluviales (en parallèle du réseau d'eaux usées) selon la phase n°4 du plan de décomposition .

Remarque : ce projet est indissociable des travaux d'aménagement de bourg prévus sur le même secteur.

Commune de BOUZEL

Procès-verbal du Conseil Municipal - Année 2024

Envoyé en préfecture le 31/01/2024
 Reçu en préfecture le 31/01/2024
 Publiée le 31 JAN. 2024
 ID : 063-216300491-20240126-24A26_04-0E

Ces travaux font l'objet d'une fiche action dans le cadre de la programmation du CRTE avec Billom Communauté, ce projet inscrit au CRTE est donc susceptible d'être prioritaire lors de l'attribution de la DETR par les services de la Préfecture.

VU l'estimatif de cette phase (travaux et maîtrise d'œuvre) arrêté au 25-10-2023 sur la base du résultat de la consultation, s'élevant à 136 000 € HT ;

VU le plan de financement envisagé comme suit :

	Phase n°4 du plan de décomposition
LES FINANCEMENTS	
CD exutoire RD (44 900*40 %)	17 960
CD - FIC 2024 (91 100*40 %)	36 440
DETR (136 000*30 %)	40 800
Sous-total	95 200
AUTOFINANCEMENT	40 800
EMPRUNT	0.00
TOTAL	136 000

CONSIDERANT qu'un programme de travaux de mise en séparatif est prévu par le SIAREC (maîtrise d'ouvrage eaux usées) et la commune (maîtrise d'ouvrage eaux pluviales) un marché global sera passé en 2024 comportant trois tranches exécutoires ;

CONSIDERANT que cette tranche de travaux est la 1^{ère} entrant dans le marché global

CONSIDERANT la volonté de la municipalité de prévoir un début d'exécution au 3^{ème} trimestre 2024 ;

Le rapport du Maire entendu, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **le Conseil Municipal**,

-APPROUVE le programme de travaux gestion des eaux pluviales, l'estimatif et le plan de financement rappelés ci-dessus pour l'année 2024, **en priorité n°1** ;

-SOLLICITE de Monsieur le Préfet, l'inscription de ce projet sur la liste des opérations subventionnées (Fiche n°14 - gestion intégrée des eaux pluviales) sur les crédits DETR 2024 réservés aux communes de moins de 3 500 habitants.

N° délibération	Voix délibérantes	Pour	Contre	Abstention
24A26_04	11	11		

POUR COPIE CONFORME, à BOUZEL le 29 janvier 2024.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de CLERMONT-FERRAND dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou affichage et de sa transmission en Préfecture.

Le secrétaire de séance,




Commune de BOUZEL

Procès-verbal du Conseil Municipal - Année 2024

Département du Puy-de-Dôme
Arrondissement de Clermont-Ferrand
Canton de Billom
Commune de BOUZEL

Envoyé en préfecture le 31/01/2024

Reçu en préfecture le 31/01/2024

Publié le 31 JAN 2024 de Bd

ID : 063-216300491-20240126-24A26_05-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation	19-01-2024
Séance du	26-01-2024

Le 26 janvier 2024 à 19h30, le Conseil Municipal de la Commune de BOUZEL dûment convoqué, s'est réuni en mairie de BOUZEL, sous la présidence de Mme Suzanne DELARBRE, Maire.

Étaient Présents : M. BRIGNAT Emmanuel ; M. DELARBRE Christian ; Mme DELARBRE Suzanne ; M. de FONTENAY Dominique ; Mme GUILLOT Nathalie ; Mme HAVART Sylvie ; Mme LALANDE Mireille ; M. RAVOUX Daniel.

Étaient excusés : Mme BARD Isabelle (pouvoir à Mme DELARBRE Suzanne) ; Mme GONÇALVES Myriam ; M. HAMELIN Cédric ; Mme MILLE Marielle (pouvoir à M. DELARBRE Christian) ; M. MONTEILHET Denis (pouvoir à M. RAVOUX Daniel).

Était absent : M. VIGNOLET Mickaël

Secrétaire de séance : M. DELARBRE Christian

Thème : 5.8. Décision d'ester en justice

24A26_05

N° -05-/2024 – Suite à donner au jugement de l'affaire ASTIC - GUIMARON (emprise)

Madame le Maire rappelle que Mesdames ASTIC et GUIMARON ont, par exploit du 08 mars 2023 assigné la commune de BOUZEL devant le Tribunal judiciaire de Clermont-Ferrand, en vue de faire constater la prescription acquisitive trentenaire de la parcelle contigüe au 1 Rue de l'Eglise et de la petite cour contigüe au 12 Grande Rue attenant au 1 Rue de l'Eglise.

Madame le Maire rappelle également la délibération n°23C31_02 du 31 mars 2023, par laquelle le conseil municipal l'avait autorisé, à l'unanimité, à ester en justice, au nom de la commune, dans cette assignation ; et la convention d'honoraires établie le 29 mars 2023 par Maître MARTINS DA SILVA afin de défendre les intérêts de la commune dans cette affaire.

Ce dossier a été plaidé à l'audience du 19 octobre 2023 avec une mise en délibéré et un jugement attendu à compter du 19 décembre 2023.

Vu le jugement rendu le 19 décembre 2023 faisant droit aux demandes de Mesdames ASTIC et GUIMARON et dont chaque conseiller a été destinataire ;

Vu la signification du jugement par la SCP Pierre BRACONNIER & Thibault LAMBOURG Huissiers de justice associés, en date du 11 janvier 2024 ;

Mme le Maire indique au Conseil Municipal que la municipalité dispose d'un délai d'un mois pour faire appel de cette décision devant la Cour d'Appel de Riom à compter de la date de signification du jugement, et de se faire représenter par un avocat.

Où cet exposé, le **Conseil Municipal**, à la majorité

- **décide** de faire appel de la décision du 19 décembre 2023 ;

Commune de BOUZEL Procès-verbal du Conseil Municipal - Année 2024

Envoyé en préfecture le 31/01/2024
Reçu en préfecture le 31/01/2024
Publié le 31 JAN. 2024
ID : 063-216300491-20240126-24A26_05-DE

- **mandate** Maître MARTINS DA SILVA pour faire appel et suivre la procédure en appel ;
- **autorise** Mme le Maire à signer tous documents en rapport avec cette affaire ;
- **d'inscrire** les dépenses nécessaires au budget communal (Chapitre 011).

N° délibération	Voix délibérantes	Pour	Contre	Abstention
24A26_05	11	9		2*

*(Mme Sylvie HAVART et M. Dominique de FONTENAY)

POUR COPIE CONFORME, à BOUZEL le 29 janvier 2024.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de CLERMONT-FERRAND dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou affichage et de sa transmission en Préfecture.

Le secrétaire de séance,

Le Maire,



Commune de BOUZEL
Procès-verbal du Conseil Municipal - Année 2024

Département du Puy-de-Dôme
Arrondissement de Clermont-Ferrand
Canton de Billom
Commune de BOUZEL

Envoyé en préfecture le 31/01/2024

Reçu en préfecture le 31/01/2024

Publié le 31 JAN 2024

ID : 063-216300491-20240126-24A26_06-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation	19-01-2024
Séance du	26-01-2024

Le 26 janvier 2024 à 19h30, le Conseil Municipal de la Commune de BOUZEL dûment convoqué, s'est réuni en mairie de BOUZEL, sous la présidence de Mme Suzanne DELARBRE, Maire.

Étaient Présents : M. BRIGNAT Emmanuel ; M. DELARBRE Christian ; Mme DELARBRE Suzanne ; M. de FONTENAY Dominique ; Mme GUILLOT Nathalie ; Mme HAVART Sylvie ; Mme LALANDE Mireille ; M. RAVOUX Daniel.

Étaient excusés : Mme BARD Isabelle (pouvoir à Mme DELARBRE Suzanne) ; Mme GONÇALVES Myriam ; M. HAMELIN Cédric ; Mme MILLE Marielle (pouvoir à M. DELARBRE Christian) ; M. MONTEILHET Denis (pouvoir à M. RAVOUX Daniel).

Était absent : M. VIGNOLET Mickaël

Secrétaire de séance : M. DELARBRE Christian

Thème : 1.6. Maîtrise d'œuvre

24A26_06

N° -06-/2024 – Signature d'un contrat pour une mission de maîtrise d'œuvre pour des travaux de réseaux d'eaux pluviales et d'enfouissement des réseaux secs secteurs rue du Joron et route de Moissat

Vu la délibération en date du 24 avril 2019 retenant l'offre d'Auvergne ETUDES et LMP - Lise Marchal Paysage dont le forfait provisoire de la rémunération s'élève à 35 750.00 € HT pour réaliser l'étude de l'aménagement de la RD 341 et ses abords en centre bourg ;

Vu la mise au point du marché de maîtrise d'œuvre d'Auvergne ETUDES et LMP en date du 29-01-2020, approuvée par l'assemblée délibérante le 31-01-2020 ainsi que par le SIAREC ;

Vu la délibération en date du 07-10-2022 approuvant l'avenant établi par LMP - cotraitante en date du 02-10-2022 qui prend à sa charge le projet de voirie en phase n° 3 et n° 4, suite au décès de M. Marc BRIAND, gérant du cabinet AUVERGNE ETUDES, mandataire du groupement solidaire sur ce projet ;

Vu l'absence de compétences techniques en matière de réseaux de LMP Paysage, et de la possibilité d'un suivi direct par les services du SIAREC, syndicat associé au projet pour la partie assainissement (eaux usées et eaux pluviales) pour la phase n° 4 ;

Vu la modification de l'emprise du projet pour la phase n° 4, du fait de la nécessité, pour le SIAREC, de mettre en séparatif le réseau d'assainissement de la Rue du Coin pour boucler la zone du centre bourg ;

Vu la délibération en date du 13-10-2023 approuvant l'avenant n°3 au contrat de maîtrise d'œuvre dans le cadre de la phase n° 4, de l'aménagement de voirie et espaces publics de la Rue du Coin ;

Vu le devis établi par le cabinet GEOVAL en date du 17-01-2024 pour assurer la maîtrise d'œuvre dans le cadre de la phase n°5 et n°6, de la réfection du réseau d'eaux pluviales et d'enfouissement des réseaux secs secteurs rue du Joron (rue du Pont, rue du Joron et rue de la Renaude) et route de Moissat (route de Moissat, impasse de Moissat et impasse de la Prade) ;

SD

Commune de BOUZEL

Procès-verbal du Conseil Municipal - Année 2024

Envoyé en préfecture le 31/01/2024
Reçu en préfecture le 31/01/2024
Publié le 31 JAN. 2024
ID : 063-216300491-20240126-24A26_06-DE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
à l'unanimité, **décide** :

- **de choisir** le cabinet GEOVAL pour la mission de maîtrise d'œuvre des travaux d'assainissement (eaux pluviales) situés secteurs rue du Joron et route de Moissat ;
- **de retenir** le devis établi d'un montant de la rémunération égal à 9 675 € HT pour le secteur Joron ;
- **d'autoriser** Mme le Maire à signer les documents afférents à ce complément de mission de maîtrise d'œuvre.

Les crédits nécessaires à cette dépense seront prévus au budget primitif de l'exercice 2024, en section d'investissement, imputation budgétaire n° 231 – opération 10159.

N° délibération	Voix délibérantes	Pour	Contre	Abstention
24A26_06	11	11		

POUR COPIE CONFORME, à BOUZEL le 29 janvier 2024.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de CLERMONT-FERRAND dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou affichage et de sa transmission en Préfecture.

Le secrétaire de séance,



Commune de BOUZEL

Procès-verbal du Conseil Municipal - Année 2024

Département du Puy-de-Dôme
Arrondissement de Clermont-Ferrand
Canton de Billom
Commune de BOUZEL

Envoyé en préfecture le 31/01/2024

Reçu en préfecture le 31/01/2024

Publié le

31 JAN 2024

ID : 063-216300491-20240126-24A26_07-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation	19-01-2024
Séance du	26-01-2024

Le 26 janvier 2024 à 19h30, le Conseil Municipal de la Commune de BOUZEL dûment convoqué, s'est réuni en mairie de BOUZEL, sous la présidence de Mme Suzanne DELARBRE, Maire.

Étaient Présents : M. BRIGNAT Emmanuel ; M. DELARBRE Christian ; Mme DELARBRE Suzanne ; M. de FONTENAY Dominique ; Mme GUILLOT Nathalie ; Mme HAVART Sylvie ; Mme LALANDE Mireille ; M. RAVOUX Daniel.

Étaient excusés : Mme BARD Isabelle (pouvoir à Mme DELARBRE Suzanne) ; Mme GONÇALVES Myriam ; M. HAMELIN Cédric ; Mme MILLE Marielle (pouvoir à M. DELARBRE Christian) ; M. MONTEILHET Denis (pouvoir à M. RAVOUX Daniel).

Était absent : M. VIGNOLET Mickaël

Secrétaire de séance : M. DELARBRE Christian

Thème : 1.7. Commande publics - actes spéciaux et divers

24A26_07

N° -07-/2024 – Convention de groupement de commandes entre le SIAREC, la commune de Bouzel, le SMEA de la Basse Limagne pour les travaux de réseaux eaux usées, eaux pluviales et eau potable rue du Coin, du Joron, de la Renaude, du Pont, de Moissat commune de Bouzel

Le SIAREC, la commune de Bouzel et le SMEA de la Basse-Limagne souhaitent réaliser des travaux de réseau d'eaux usées, d'eaux pluviales, d'eau potable pour les rues citées en objet. Ces travaux sont situés sur la même emprise.

Afin d'éviter l'intervention de différentes entreprises et pour réduire les coûts de travaux, le SIAREC, la commune de Bouzel et le SMEA de la Basse-Limagne envisagent de procéder à une consultation en groupement de commandes. Le SIAREC serait chargé du rôle de coordonnateur et notamment de la gestion des procédures dans le respect des règles prévues par le Code de la commande publique.

Où le rapport de Mme le Maire, après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal**, à l'unanimité,

DECIDE :

- **de constituer** un groupement de commandes avec le SIAREC et le SMEA de la Basse-Limagne pour les travaux de réseaux humides des rues citées en objet ;
- **de désigner** le SIAREC comme coordonnateur du groupement,
- **d'établir** une convention de groupement de commandes n°CGC24-02 pour en fixer les modalités pratiques, conformément au projet ci annexé,
- **d'autoriser** Mme le Maire à signer ladite convention,

SD

Commune de BOUZEL
Procès-verbal du Conseil Municipal - Année 2024

Envoyé en préfecture le 31/01/2024
Reçu en préfecture le 31/01/2024
Publié le 31 JAN. 2024
ID : 063-216300491-20240126-24A26_07-DE

- **de désigner** Mme Suzanne DELARBRE, Maire, représentant titulaire et M. Christian DELARBRE, Adjoint au maire en charge des travaux, représentant suppléant pour la commission d'appel d'offres du groupement.

N° délibération	Voix délibérantes	Pour	Contre	Abstention
24A26_07	11	11		

POUR COPIE CONFORME, à BOUZEL le 29 janvier 2024.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de CLERMONT-FERRAND dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou affichage et de sa transmission en Préfecture.

Le secrétaire de séance,



Le Maire,



Commune de BOUZEL
Procès-verbal du Conseil Municipal - Année 2024

Département du Puy-de-Dôme
Arrondissement de Clermont-Ferrand
Canton de Billom
Commune de BOUZEL

Envoyé en préfecture le 31/01/2024

Reçu en préfecture le 31/01/2024

Publié le 31 JAN 2024

ID : 063-216300491-20240126-24426_09-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation	19-01-2024
Séance du	26-01-2024

Le 26 janvier 2024 à 19h30, le Conseil Municipal de la Commune de BOUZEL dûment convoqué, s'est réuni en mairie de BOUZEL, sous la présidence de Mme Suzanne DELARBRE, Maire.

Étaient Présents : M. BRIGNAT Emmanuel ; M. DELARBRE Christian ; Mme DELARBRE Suzanne ; M. de FONTENAY Dominique ; Mme GUILLOT Nathalie ; Mme HAVART Sylvie ; Mme LALANDE Mireille ; M. RAVOUX Daniel.

Étaient excusés : Mme BARD Isabelle (pouvoir à Mme DELARBRE Suzanne) ; Mme GONÇALVES Myriam ; M. HAMELIN Cédric ; Mme MILLE Marielle (pouvoir à M. DELARBRE Christian) ; M. MONTEILHET Denis (pouvoir à M. RAVOUX Daniel).

Était absent : M. VIGNOLET Mickaël

Secrétaire de séance : M. DELARBRE Christian

Thème : 5.7. Intercommunalité

24A26_08

N° -08-/2024 – Mise à jour des statuts (modification n°5) du SIAREC

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.5211-10, L.5211-18, L.5211-20 et L.5214-21 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 10 septembre 1975 modifié portant création du SIAREC ;

Vu la délibération du SIAREC n°15_CS_09_09_20 du 09 septembre 2020 concernant la mise à jour de ses statuts (modification n°4) ;

Vu l'arrêté préfectoral n°17 02236 du 26 octobre 2017 portant modification des statuts du SIAREC ;

Vu la délibération du SIAREC n°06_CS_06_12_17 approuvant l'adhésion de nouvelles communes sous réserves que ces dernières transfèrent au syndicat leurs résultats ainsi que leur actif et leur passif ;

Vu l'arrêté préfectoral n°18 00623 du 25 mai 2018 autorisant l'adhésion au SIAREC des communes de MONTMORIN, PERIGNAT-ES-ALLIER et SAINT JULIEN DE COPPEL ;

Vu l'arrêté préfectoral n°18 01654 du 12 octobre 2018 autorisant l'adhésion au SIAREC des communes de CHAS, ESPIRAT, FAYET LE CHATEAU, MAUZUN, NEUVILLE, SAINT JEAN DES OLLIERES et VASSEL ;

Vu l'arrêté préfectoral n°19 02197 du 10 décembre 2019 autorisant l'adhésion au SIAREC des communes de BOUZEL et SAINT DIER D'Auvergne ;

Vu l'arrêté préfectoral n°20 210136 du 17 décembre 2020 autorisant l'adhésion au SIAREC de la commune de TREZIOUX et l'extension du périmètre de la communauté de communes « Billom Communauté » au sein du SIAREC au territoire de 17 communes, pour la compétence Assainissement Non Collectif à compter du 1^{er} janvier 2021 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°20 211551 du 11 août 2021 autorisant l'adhésion au SIAREC de la commune d'ISSERTEAUX ;

Vu l'arrêté préfectoral n°20 210136 du 29 janvier 2021 autorisant la modification de l'article 3 des statuts du SIAREC ;

Commune de BOUZEL

Procès-verbal du Conseil Municipal - Année 2024

Envoyé en préfecture le 31/01/2024
 Reçu en préfecture le 31/01/2024
 Publié le 31 JAN. 2024
 ID : 063-216300491-20240126-24A26_08-DE

Dans sa délibération n°24_CS_12_12_23 du 12 décembre 2023 le SIAREC a modifié l'annexe à l'article 2 des statuts en intégrant la commune d'ISSERTEAUX, Clermont Auvergne Métropole et Riom Limagne et Volcans en compétence Assainissement Collectif.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

-**approuve** les nouveaux statuts du SIAREC et notamment l'article 2 de l'annexe, tels qu'ils ont été présentés ;

-**donne**, dans ce cadre, mandat à Mme Le Maire afin d'effectuer toutes les démarches nécessaires.

N° délibération	Voix délibérantes	Pour	Contre	Abstention
24A26_08	11	11		

POUR COPIE CONFORME, à BOUZEL le 29 janvier 2024.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de CLERMONT-FERRAND dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou affichage et de sa transmission en Préfecture.

Le secrétaire de séance,

Le Maire,



Commune de BOUZEL

Procès-verbal du Conseil Municipal - Année 2024

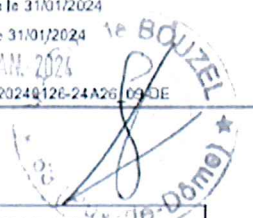
Département du Puy-de-Dôme
Arrondissement de Clermont-Ferrand
Canton de Billom
Commune de BOUZEL

Envoyé en préfecture le 31/01/2024

Reçu en préfecture le 31/01/2024

Publié le 31 JAN 2024

ID : 003-216300491-20240126-24A26_09-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation	19-01-2024
Séance du	26-01-2024

Le 26 janvier 2024 à 19h30, le Conseil Municipal de la Commune de BOUZEL dûment convoqué, s'est réuni en mairie de BOUZEL, sous la présidence de Mme Suzanne DELARBRE, Maire.

Étaient Présents : M. BRIGNAT Emmanuel ; M. DELARBRE Christian ; Mme DELARBRE Suzanne ; M. de FONTENAY Dominique ; Mme GUILLOT Nathalie ; Mme HAVART Sylvie ; Mme LALANDE Mireille ; M. RAVOUX Daniel.

Étaient excusés : Mme BARD Isabelle (pouvoir à Mme DELARBRE Suzanne) ; Mme GONÇALVES Myriam ; M. HAMELIN Cédric ; Mme MILLE Marielle (pouvoir à M. DELARBRE Christian) ; M. MONTEILHET Denis (pouvoir à M. RAVOUX Daniel).

Était absent : M. VIGNOLET Mickaël

Secrétaire de séance : M. DELARBRE Christian

Thème : 5.7. Intercommunalité

24A26_09

N° -09-/2024 – Adhésion de la commune de Lempty à la compétence Assainissement Collectif et modification des statuts du SMEA de la Basse-Limagne

Madame le Maire informe l'assemblée que le 14 décembre 2023, le comité syndical du SMEA de la Basse-Limagne a validé le nouveau projet de statuts par délibération n° 2023-12-51.

Le Conseil Municipal doit donc se prononcer explicitement, dans un délai de 3 mois, sur le nouveau projet de statuts du SMEA de la Basse-Limagne.

Après avoir entendu l'exposé, le conseil municipal, à l'unanimité ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

VU la loi n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République ;

VU la loi n°99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale ;

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation territoriale de la République (NOTRe) ;

VU la loi n°2018-702 du 3 août 2018 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences eau et assainissement aux communautés de communes ;

VU la délibération n° 2023-12-51 du Comité syndical du SMEA de la Basse-Limagne en date du 14 décembre 2023 approuvant la modification des statuts, et notamment les points suivants :

- L'adhésion de la commune de Lempty au SMEA de la Basse-Limagne au titre de l'assainissement collectif,
- La modification des statuts qui en découle.

VU le projet de statuts joint en annexe ;

- APPROUVE les modifications statutaires énumérées dans l'exposé ci-dessus,

Commune de BOUZEL
Procès-verbal du Conseil Municipal - Année 2024



Envoyé en préfecture le 31/01/2024
Reçu en préfecture le 31/01/2024
Publié le 31 JAN. 2024
ID : 063-216300491-20240126-24A26_09-DE

- **VALIDE** les nouveaux statuts du SMEA de la Basse-Limagne,
- **AUTORISE** Madame le Maire à prendre toutes les dispositions relatives à l'exécution de la présente délibération.

N° délibération	Voix délibérantes	Pour	Contre	Abstention
24A26_09	11	11		

POUR COPIE CONFORME, à BOUZEL le 29 janvier 2024.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de CLERMONT-FERRAND dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou affichage et de sa transmission en Préfecture.

Le secrétaire de séance,

Le Maire,



Commune de BOUZEL
Procès-verbal du Conseil Municipal - Année 2024

Département du Puy-de-Dôme
Arrondissement de Clermont-Ferrand
Canton de Billom
Commune de BOUZEL

Envoyé en préfecture le 31/01/2024

Reçu en préfecture le 31/01/2024

Publié le 31 JAN 2024

ID : 063-216300491-20240126-24A26_10-2E



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation	19-01-2024
Séance du	26-01-2024

Le 26 janvier 2024 à 19h30, le Conseil Municipal de la Commune de BOUZEL dûment convoqué, s'est réuni en mairie de BOUZEL, sous la présidence de Mme Suzanne DELARBRE, Maire.

Étaient Présents : M. BRIGNAT Emmanuel ; M. DELARBRE Christian ; Mme DELARBRE Suzanne ; M. de FONTENAY Dominique ; Mme GUILLOT Nathalie ; Mme HAVART Sylvie ; Mme LALANDE Mireille ; M. RAVOUX Daniel.

Étaient excusés : Mme BARD Isabelle (pouvoir à Mme DELARBRE Suzanne) ; Mme GONÇALVES Myriam ; M. HAMELIN Cédric ; Mme MILLE Marielle (pouvoir à M. DELARBRE Christian) ; M. MONTEILHET Denis (pouvoir à M. RAVOUX Daniel).

Était absent : M. VIGNOLET Mickaël

Secrétaire de séance : M. DELARBRE Christian

Thème : 1.1. Marchés publics

24A26_10

N° -10-/2024 – Modification du règlement intérieur communal en matière de marchés publics

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'un règlement intérieur pour les marchés publics a été adopté pour la collectivité le 30 septembre 2020 du fait de l'installation du conseil municipal le 26.05.2020 suite aux élections municipales de mars 2020.

A compter du 01.01.2024, les seuils au-dessus desquels les marchés publics doivent être passés selon une procédure formalisée sont relevés à :

- 221 000 € HT pour les marchés de fournitures et services ;
- 5 538 000 € HT pour les marchés de travaux et les contrats de concession.

De plus, depuis le 01.01.2020, les marchés publics de plus de 40 000 € (contre 25 000 € auparavant) sont obligatoirement passés selon une procédure entièrement dématérialisée.

Considérant les nouvelles dispositions du code de la commande publique à compter du 01.01.2024, il convient de proposer à la nouvelle assemblée délibérante l'approbation du règlement réactualisé.

L'exposé du Maire entendu, après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal, à l'unanimité** :

- **adopte** le règlement intérieur pour les Marchés Publics comme suit et **rappelle** :

Article 1 : Lorsque l'autorité compétente au sein de notre entité, en tenant compte des termes procéduraires du code des marchés publics et du code général des collectivités territoriales, décidera de recourir à une procédure dite « adaptée », telle que définie à l'article 28 du Code, elle devra respecter le règlement intérieur ci-dessous. Il en sera de même pour certaines précisions visant expressément des cas de procédures formalisées.

Article 2 : Ce règlement intérieur peut servir de règlement de consultation pour toutes les procédures adaptées et une copie sera remise à toute personne souhaitant en prendre connaissance.

Commune de BOUZEL

Procès-verbal du Conseil Municipal - Année 2024

Envoyé en préfecture le 31/01/2024
 Reçu en préfecture le 31/01/2024
 Publié le **31 JAN. 2024**
 ID : 063-216300491-20240126-24A26_10-DE

Seuils	Publicité	Décision	Signature acte d'engagement	Signature bon de commande
--------	-----------	----------	-----------------------------	---------------------------

PROCEDURES ADAPTEES

Achat d'un montant inférieur à 4 000 €		Le Maire	Le Maire, les Adjointes ayant délégation de signature	Le Maire, les Adjointes ayant délégation de signature
de 4 000 € à 25 000 €		Avis du Bureau, Le Maire	Le Maire, les Adjointes ayant délégation de signature	Le Maire, les Adjointes ayant délégation de signature
de 25 001 € à 39 999 €		le Conseil Municipal autorise le Maire à signer	Le Maire, les Adjointes ayant délégation de signature	Le Maire, les Adjointes ayant délégation de signature
de 40 000 € à 89 999 €	Affichage/site internet communal ou presse écrite et profil acheteur	le Conseil Municipal autorise le Maire à signer	Le Maire, les Adjointes ayant délégation de signature	Le Maire, les Adjointes ayant délégation de signature
de 90 000 € à 220 999 € en fournitures et services	Presse écrite : JAL ou BOAMP + profil acheteur	Avis de la Commission d'Appel d'Offres, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer	Le Maire, les Adjointes ayant délégation de signature	Le Maire, les Adjointes ayant délégation de signature
de 90 000 € à 5 537 999 € en travaux	Presse écrite : JAL ou BOAMP + profil acheteur	Avis de la Commission d'Appel d'Offres, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer	Le Maire, les Adjointes ayant délégation de signature	Le Maire, les Adjointes ayant délégation de signature

PROCEDURES FORMALISEES (appel d'offres)

au-dessus de 221 000 € en fournitures et services	Presse écrite: BOAMP et J.O.U.E. JAL facultatif + profil acheteur	Avis de la Commission d'Appel d'Offres, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer	Le Maire, les Adjointes ayant délégation de signature	Le Maire, les Adjointes ayant délégation de signature
au-dessus de 5 538 000 € en travaux	Presse écrite: BOAMP et J.O.U.E. JAL facultatif + profil acheteur	Avis de la Commission d'Appel d'Offres, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer	Le Maire, les Adjointes ayant délégation de signature	Le Maire, les Adjointes ayant délégation de signature



Commune de BOUZEL
Procès-verbal du Conseil Municipal - Année 2024

Envoyé en préfecture le 31/01/2024
Reçu en préfecture le 31/01/2024
Publié le 31 JAN. 2024
ID : 063-216300491-20240126-24A26_10-DE

Article 3 : Le règlement ci-dessus ne pourra être modifié qu'en étant soumis à nouveau à l'approbation de notre structure délibérante.

N° délibération	Voix délibérantes	Pour	Contre	Abstention
24A26_10	11	11		

POUR COPIE CONFORME, à BOUZEL le 29 janvier 2024.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de CLERMONT-FERRAND dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou affichage et de sa transmission en Préfecture.

Le secrétaire de séance,



Le Maire,



SD

Commune de BOUZEL
Procès-verbal du Conseil Municipal - Année 2024

24A26_2024

A - Compte-rendu des décisions prises par Mme le Maire par délégation consentie par le Conseil Municipal

* Mme le Maire informe l'assemblée qu'elle a signé les devis suivants :

- BLEU RENOV : réparation des murets Place du Breuil, carrefour de la Route de Vertaizon et réfection d'une marche en pierre de Volvic de l'escalier intérieur de l'ancien bâtiment de l'école ; pour un montant total HT de 1 700.00 €.
- FABRE Jérémy Paysagiste : taille des arbres et élagage de végétaux : Route de Chignat, Lot Les Charmes et Lot Les Chaumettes ; pour un montant total HT de 1 586.91 € ;
- Société SERCA Géomètres-Experts : bornage Impasse de la Pradelle pour les parcelles cadastrées section C 674/675 et le domaine public ; pour un montant HT de 850.00 €.

B - Demande d'aide à la réalisation de travaux de réhabilitation thermique des logements communaux auprès du Conseil Départemental du Puy-de-Dôme

* Délibération reportée à un prochain CM dans l'attente de la réception d'informations plus précises de la part de M. Saïd BARA du Conseil Départemental. En effet, le montant de l'aide pouvant être sollicitée dépendra d'informations complémentaires que doit fournir le cabinet d'études A.E.S.

C - Compte-rendu des Commissions, Syndicats et Communauté de Communes

Commission des festivités, vie associative - M. RAVOUX

- Le calendrier des festivités avec les associations locales a été défini lors de la réunion du 10.01.2024. Prochaine réunion : mercredi 28 février 2024 à 19h30 avec les associations

Commission environnement et relations avec les partenaires - M. RAVOUX

- Intervention de ETA LANCEMENT pour assurer le déneigement et le salage des voies le 11 janvier au matin ; Mme Sylvie HAVART remercie pour le travail effectué ;
- Visite périodique de SERPPAV le 15.01.2024 pour le contrôle périodique (année 2023) des portes sectionnelles des garages du service technique ;
- Présentation d'un désherbeur à moteur thermique (système de brosse qui tournent) par l'entreprise DORAT. Un essai sera réalisé sur la commune prochainement en présence de l'agent technique ;
- Visite périodique d'Auvergne Sécurité Incendie les 24 et 25.01.2024 pour la vérification annuelle des BAES et extincteurs des ERP et de l'alarme incendie de l'école. Un devis sera envoyé par l'entreprise pour remplacer l'alarme de l'école qui dysfonctionne ;
- Visite du stade le 25.01.2024, le terrain est très boueux. L'arrêté d'interdiction de jouer doit être prolongé pour une semaine ;
- Visite de la vérification du gaz à l'école prévue le mercredi 31 janvier ;

AG ADIT - M. RAVOUX

- Assemblée générale du 16-11-2023 : Mme Florence DELCHER est notre référente RGPD ;

Commission des travaux - M. DELARBRE et Mme DELARBRE

- l'électricien est intervenu dans un logement communal pour un problème de VMC. En attente du devis ;
- une alarme pour les mal-voyants doit être installée à l'école. Deux électriciens ont été sollicités pour avoir un devis ;
- remplacement de l'aspirateur à l'école pour 89 € ;
- point sur les travaux aux vestiaires du stade. Les deux vestiaires « Joueurs » sont terminés et ont été nettoyés par Fernand PEIXOTO. La convention a été retournée par le FC Bouzel le 18.01.24 ;
- retour sur la rencontre du 17.01.2024 avec M. BOULANGER (SEMERAP) concernant l'écoulement des eaux pluviales Impasse de l'Eglise lors des fortes intempéries ;

Commune de BOUZEL
Procès-verbal du Conseil Municipal - Année 2024

- rencontre le 24.01.2024 avec l'entreprise OHE (qui sera chargée des travaux) dans le cadre du projet d'installation de panneaux photovoltaïques en toiture du Foyer Rural (Solaire Dôme) ;
- Chemin de la Prade. Suite à la période de neige, suivie de fortes gelées, des « nids-de-poule » sont apparus. Contact sera pris avec l'entreprise COLAS ;
- les sondes de températures installées à l'école publique le 27.10.2023 ont été déposées le 24.01.2024. Les services de l'Aduhme nous transmettront prochainement le bilan des enregistrements afin de nous permettre d'optimiser le réglage de la chaudière ;
- un avis/devis sera sollicité auprès de M. AMARAL (entreprise BLEU RENOV) suite au problème constaté sur le pilier de départ de la balustrade de l'escalier de la mairie (côté gauche face au bâtiment) ;
- le plombier M. COURTY est intervenu sur la maison du CCAS pour réparer quelques fuites signalées par le locataire.

BILLOM Communauté - Mme DELARBRE

- Le marché, passé dans le cadre du groupement de commande "Réalisation de contrôles périodiques obligatoires", a été notifié aux entreprises par Billom Co fin décembre. Pour les vérifications concernant notre collectivité, les entreprises retenues sont :
 - * SOCOTEC EQUIPEMENTS SAS pour le contrôle des installations électriques des ERP ;
 - * BUREAU VERITAS pour le contrôle des installations de gaz de l'école et celui des aires de jeux et installations sportives.

SBA - Mme HAVART

- depuis la communication sur le tri des bio-déchets, plusieurs administrés sont venus chercher le kit de démarrage ;
- l'assemblée générale du SBA est fixée au 29.01.2024 à Joze.

CCAS - Mme DELARBRE

- la société SOLTECHNIC a réalisé, fin décembre, la reprise en sous œuvre par micropieux de la terrasse du pavillon. La bonne réalisation de ces travaux est à souligner. La réfection du carrelage de la terrasse est à prévoir. Deux rendez-vous sont pris avec des carreleurs le 05.02.24 et le 08.02.24 pour l'obtention de devis.

D - Informations diverses : Mme DELARBRE

⇒ **Mme le Maire informe :**

- * DIA n° 1 /2024 : absence de préemption (2 rue de Courcour).
- * Calendrier des prochaines réunions :
 - Commission Finances (préparation CFU) prévue le 14/02/2024 _ 19h30 ;
 - Conseil municipal prévu le 23/02/2024 _ 19h30 ;
 - Commission Finances (préparation du Budget Primitif) prévue le 27/03/2024 _ 19h30 ;
 - Conseil municipal prévu le 05/04/2024 _ 19h30.

* A la demande du Gouvernement, Enedis doit mettre en œuvre une expérimentation de limitation temporaire de puissance de la consommation électrique des clients résidentiels, sur le territoire du Puy-de-Dôme.

Cette expérimentation consistera à limiter la puissance électrique disponible des clients résidentiels à 3000 watts durant deux heures, un jour de semaine. L'exercice qui sera réalisé avant le 31 mars 2024, vise à évaluer si la baisse de consommation d'électricité induite peut permettre d'éviter d'avoir recours à des coupures programmées en cas de risque exceptionnel sur le réseau électrique. La participation à ce test donnera lieu au versement d'une prime de 10 € (déduite de la facture électricité) aux clients

Commune de BOUZEL

Procès-verbal du Conseil Municipal - Année 2024

résidentiels. Chaque client aura la possibilité de refuser de participer à l'expérimentation. Il faut qu'un maximum de foyers participent à ce test afin que celui-ci soit représentatif.

* Personnel communal

Depuis le 01.01.2024, M. PEIXOTO Fernand a été autorisé à reprendre son activité à temps partiel pour raison thérapeutique (50 %), pour une période de 3 mois, avec des restrictions portées sur sa fiche d'aptitude par le médecin de prévention ;

M. CHELLES Tristan a assuré le remplacement de M. PEIXOTO placé en congé de maladie ordinaire du 01.01.2024 au 05.01.2024. Du 08.01.2024 au 12.01.2024 il a assuré une période de « tuilage » dans le cadre de la reprise de M. PEIXOTO.

* Une réunion est organisée par les services du contrôle budgétaire et des dotations de l'état (Préfecture du Puy-de-Dôme) le 02.02.2024 à Billom. Mme le Maire et Mme GENEST doivent participer à cette rencontre sur la thématique des dotations de l'Etat (DGF, DETR, DSIL, fonds vert).

* Suite à la période de sécheresse sur 2023, plusieurs administrés se sont manifestés pour des dommages constatés sur les habitations. Une demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle auprès de la Préfecture du Puy-de-Dôme sera prochainement déposée.

* L'opération de bornage des parcelles sises Impasse de la Pradelle C 674/675 et le domaine public est fixée au 06.02.2024.

⇒ **M. de FONTENAY informe :**

* un concert sera organisé à l'église et sollicite la mise à disposition de la salle du rez-de-chaussée de mairie pour les 17 et 18 février 2024 ;

E - Questions diverses :

- /

Fin de séance à 22h15

Numéros d'ordre des délibérations

"ACTES"	Numéro d'ordre	Objet	Date	Page
3.5	24A26_01	Approbation du procès-verbal de séance du Conseil Municipal précédent	26.01.24	2
7.5	24A26_02	Demande de subvention dans le cadre de la DETR / FONDS VERT 2024 – fiche n°2 rénovation énergétique et réhabilitation des bâtiments et logements communaux	26.01.24	3
7.5	24A26_03	Demande de subvention dans le cadre de la DETR 2024 - fiche n°1 : programme de l'aménagement du bourg pour la phase n°4 du plan de décomposition	26.01.24	5
7.5	24A26_04	Demande de subvention dans le cadre de la DETR 2024 - fiche n°14 : gestion des eaux pluviales sur l'aménagement du bourg pour la phase n°4 du plan de décomposition	26.01.24	8

SD

Commune de BOUZEL

Procès-verbal du Conseil Municipal - Année 2024

5.8	24A26_05	Suite à donner au jugement de l'affaire ASTIC / GUIMARON _ 1 rue de l'Eglise	26.01.24	10
1.6	24A26_06	Signature d'un contrat pour une mission de maîtrise d'œuvre pour des travaux d'eaux pluviales et d'enfouissement des réseaux secs _ secteurs rue du Joron et route de Moissat	26.01.24	12
1.7	24A26_07	Convention de groupement de commandes entre le SIAREC, la commune de Bouzel, le SMEA de la Basse Limagne pour les travaux de réseaux eaux usées, eaux pluviales et eau potable rue du Coin, du Joron, de la Renaude, du Pont, de Moissat commune de Bouzel	26.01.24	14
5.7	24A26_08	Mise à jour des statuts (modification n°5) du SIAREC	26.01.24	16
5.7	24A26_09	Adhésion de la commune de Lempty à la compétence assainissement collectif et modification des statuts du SMEA de la Basse Limagne ;	26.01.24	18
1.1	24A26_10	Modification du règlement intérieur communal en matière de marchés publics	26.01.24	20
SO	24A26_2024	A - Compte-rendu des décisions prises par Mme le Maire par délégation consentie par le Conseil Municipal B - Demande d'aide à la réalisation de travaux de réhabilitation thermique des logements communaux auprès du Conseil Départemental du Puy-de-Dôme C - Compte-rendu des Commissions, Syndicats et Communauté de Communes D - Informations diverses	26.01.24	23

Le secrétaire



Le maire

